Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation (ordinaire)

Titre : Santé mentale des jeunes à Lausanne : prestations, collaborations et angles morts

Initiant-e(-s) : Yusuf Kulmiye

L'interpellation rappelle que la santé mentale des jeunes est devenue une urgence de santé publique, en particulier pour les jeunes les plus vulnérables. Si les soins relèvent du Canton, la Ville dispose de leviers propres : santé et psychologie scolaires, politique de la jeunesse, sport, animation socioculturelle et espaces publics, qui sont autant de facteurs de protection. Elle salue les démarches engagées (colloque Villes et santé mentale, « Après l'école, on fait quoi ? », « Facilitons la vi(ll)e ») mais relève le manque de vue d'ensemble sur l'offre, sa coordination et son accessibilité. Elle demande à la Municipalité de décrire les prestations et collaborations existantes, les ressources engagées, les effectifs scolaires et les mesures pour atteindre les jeunes les plus éloignés. Enfin, elle demande quand la Municipalité répondra au postulat Vouga, en attente depuis mars 2022.

La santé mentale des jeunes est devenue une urgence de santé publique. Les chiffres sont connus et alarmants : selon l'étude menée par Unisanté pour l'UNICEF en 2021, plus d'un tiers des 14-19 ans en Suisse présentent des symptômes de troubles anxieux ou dépressifs, et un·e jeune sur onze déclare avoir déjà tenté de se suicider. La situation est plus dégradée encore chez les jeunes LGBTIQ+, chez les jeunes issu·es de la migration et chez celles et ceux confronté·es à la précarité socio-économique.

Si la prise en charge sanitaire relève du Canton, la Ville a des compétences propres en ce qui concerne les enfants et les jeunes. La Constitution vaudoise demande d'ailleurs à l'État et aux communes de tenir compte de leurs besoins particuliers en favorisant leurs activités culturelles, sportives et récréatives (art. 62). Lausanne assure la santé scolaire et la psychologie scolaire dans ses établissements. Elle mène une politique de la jeunesse avec la Délégation à la jeunesse, le travail social hors murs et le Conseil des jeunes, et elle soutient l'animation socioculturelle et la vie de quartier.

La santé mentale des jeunes ne se joue pas seulement dans les services de soins. Elle se construit aussi en amont, par la santé communautaire au sens large : le sport, les activités socio-culturelles, des espaces publics accueillant, une vie associative et de quartier vivante, la possibilité pour les jeunes de participer aux décisions qui les concerne. Ce sont des facteurs de protection reconnus.

La Ville de Lausanne n'est pas restée sans réponse. Elle a organisé avec le CHUV le colloque international Villes et santé mentale en novembre 2024, et elle est associée à une recherche-action pour rendre l'espace urbain plus favorable à la santé mentale. Elle a lancé la campagne « Après l'école, on fait quoi ? » sur la transition école-métier, puis la consultation « Facilitons la vi(ll)e » pour les 12-25 ans. En février 2026, la Municipalité a aussi annoncé vouloir définir une politique « Ville et santé mentale ». Le Canton, de son côté, a adopté dès 2021 un plan de mesures pour la santé mentale des jeunes, renforcé en 2022.

Pour autant, plusieurs questions restent ouvertes. Avec autant d'acteurs (Ville, Canton, CHUV, associations), il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de l'offre. On ne sait pas bien comment elle est coordonnée, ni si elle atteint vraiment les jeunes les plus exposés, qui sont souvent les plus éloignés des dispositifs de soins. Par ailleurs, le postulat de Mme Maurane Vouga et consorts « Santé mentale des jeunes après ces longs mois de pandémie, où en est-on ? », renvoyé à la Municipalité le 8 mars 2022, attend toujours une réponse.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

La Municipalité peut-elle décrire les prestations qui contribuent à la santé mentale des enfants et des jeunes (0-25 ans) à Lausanne ?

Quelles collaborations la Ville entretient-elle dans ce domaine, notamment avec le CHUV, la DGEJ, l'unité PSPS, Unisanté, Lausanne Région et les associations ? Comment la coordination est-elle assurée, en particulier pour éviter les ruptures de prise en charge lors des transitions (fin de la scolarité obligatoire, passage à la majorité) ?

De quelle manière la Ville intègre-t-elle la santé mentale des jeunes dans ses politiques de santé communautaire (sport, activités socioculturelles, aménagement des espaces publics, vie de quartier, participation) ? La politique « Ville et santé mentale » annoncée en février 2026 comportera-t-elle un volet spécifique pour les enfants et les jeunes ? Comment les résultats de « Facilitons la vi(ll)e » y seront-ils intégrés ?

Quelles ressources humaines et financières la Ville consacre-t-elle à la santé mentale des enfants et des jeunes, et comment ont-elles évolué ces cinq dernières années ?

Les effectifs d'infirmiers et de psychologues scolaires sont-ils suffisants au regard des besoins dans les établissements lausannois ? Quels sont les délais d'attente pour un élève qui souhaite consulter ?

Quelles mesures la Ville prend-elle pour que ses prestations atteignent les jeunes les plus vulnérables ? Envisage-t-elle de renforcer les approches de bas seuil et le soutien par les pairs ?

Dans quel délai la Municipalité entend-elle répondre au postulat de Mme Maurane Vouga et consorts (POS22/017) ?

Lausanne, le 19 novembre 2026 M. Yusuf KULMIYE

Signataire(s) :